

*Selon l'enquête Patrimoine réalisée par l'Insee en 1997-1998, 46,6 % des 23,7 millions de ménages enquêtés étaient endettés, dont 10 millions (41,5 %) pour des besoins privés.*

*Les caractéristiques des ménages endettés et, parmi eux, de ceux ayant des charges de remboursement élevées proches du surendettement, sont relativement différentes.*

*Les ménages jeunes, âgés de 30 à 39 ans (57 %), occupant un emploi (77 %) et au niveau de vie élevé s'endettent de façon générale plus souvent que les autres. Les ménages endettés à titre privé ayant un niveau de vie élevé ont plus souvent contracté des emprunts immobiliers (42 %) que les ménages les moins aisés qui s'endettent plutôt pour des achats matériels (voiture, équipement ménager, etc.) ou des raisons de trésorerie (39 %). Huit ménages endettés à titre privé sur dix (7,8 millions) ont consacré moins de 30 % de leur revenu annuel au remboursement de leur dette.*

*Toutefois, les charges de remboursement supportées sont d'autant plus lourdes que les ménages sont moins aisés et cumulent divers types d'emprunts.*

*Le surendettement – défini ici comme des charges de remboursement des dettes dépassant 30 % du revenu annuel – concernerait entre 2 et 7 % des ménages, soit 1,5 million d'entre eux.*

*Il s'agit surtout de ménages jeunes, qui occupent un emploi, et dont le surendettement est lié au cumul de prêts immobiliers et non immobiliers. Le risque de surendettement, qui diminue avec le niveau de vie des ménages, provoque souvent des difficultés financières pendant plusieurs années.*

**Murielle MONROSE**

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées  
DREES

## Endettement et surendettement : des ménages aux caractéristiques différentes

L'endettement des ménages peut être étudié à partir de l'enquête *Patrimoine* réalisée sous l'égide de l'Insee en 1997-1998<sup>1</sup> qui retrace leur histoire conjugale, professionnelle et patrimoniale et évalue leurs différents types d'actifs ou de passifs. Une partie du questionnaire de cette enquête permet de distinguer l'endettement lié à une activité professionnelle indépendante (actuelle ou passée) de l'endettement dû à des choix privés<sup>2</sup>.

Sur les 23,7 millions de ménages représentés dans l'enquête *Patrimoine*, 46,6 % sont endettés au début de l'année 1998, c'est-à-dire ont au moins un crédit, emprunt ou *leasing* professionnel et/ou privé en cours. Un ménage peut s'endetter soit au titre d'une activité professionnelle indépendante (pour acquérir

1. Cette enquête a été réalisée entre octobre 1997 et janvier 1998, 10 200 ménages ont répondu au questionnaire, soit 26 000 personnes.

2. Les enquêtes *Patrimoine* de l'INSEE sont généralement utilisées pour des études centrées sur le patrimoine ou l'épargne – inégalités et disparités de patrimoine, choix de placement des ménages, épargne salariale ou en vue de la retraite, etc. – mais peu de travaux ont abordé l'endettement des ménages à partir de cette source, hormis l'étude de GUILLAUMAT-TAILLIET F. : « L'endettement domestique des ménages », *INSEE Première*, n° 395, juillet 1995, Insee.

**E•1**

**L'endettement professionnel concerne davantage les indépendants**

414 000 ménages ont contracté un endettement exclusivement professionnel (soit 4 % des ménages endettés) et 780 000 ménages cumulent endettements professionnel et privé (soit 7 % des ménages endettés).

L'endettement professionnel est le fait d'indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs ou professions libérales). Ils représentent aussi 80 % des ménages endettés exclusivement à titre professionnel et 87 % de ceux qui ont contracté un endettement à la fois privé et professionnel. La moitié des ménages dont l'endettement est à la fois privé et professionnel sont des artisans, commerçants.

Comme les ménages endettés uniquement à titre privé, la majorité des ménages présentant un endettement à la fois privé et professionnel a entre 30 et 49 ans (68 %) tandis que ceux qui ont des dettes exclusivement professionnelles sont un peu plus âgés (57 % ont entre 40 et 59 ans).

48 % des ménages qui présentent un endettement exclusivement professionnel ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian (qui s'établit à 13 040 €) contre 39 % des ménages qui cumulent endettements professionnel et privé. Dans les deux cas (endettement exclusivement professionnel ou cumul d'endettement privé et professionnel), les ménages disposent d'un patrimoine net élevé : 81 % des premiers détiennent un patrimoine net supérieur au patrimoine médian (qui est de 58 270 €) et 89 % des seconds.

Plus de la moitié des ménages dont l'endettement est uniquement professionnel vit dans des communes rurales (56 % contre 42 % pour les ménages endettés à titre mixte).

**E•2**

**Quelques définitions**

**Endettement (privé, professionnel)**

Un ménage est dit endetté lorsqu'il a au moins un crédit, emprunt, ou leasing en cours de remboursement. L'endettement est dit privé si ces emprunts, crédits ou leasings concernent des besoins de la sphère domestique (privée). Si les besoins satisfaits par ces emprunts, crédits, ou leasings relèvent de la sphère professionnelle, il s'agit d'endettement professionnel. Un ménage peut être endetté à la fois à titre privé et professionnel.

**Niveau de vie**

Le niveau de vie d'un ménage est le rapport entre le revenu disponible du ménage (ici, il s'agit de revenus annuels) et les unités de consommation qui sont des échelles d'équivalence relatives à la composition du ménage. L'échelle habituellement retenue par l'Insee est la suivante : 1 pour le premier adulte, 0.5 pour les autres adultes de 14 ans ou plus et 0.3 pour les enfants (de moins de 14 ans).

**Patrimoine brut d'un ménage**

Il est constitué de l'ensemble des biens (immobiliers, financiers, fonciers), y compris les actifs professionnels que détiennent les différents membres du ménage, hors déduction des sommes dues pour solder les éventuels emprunts, crédits, leasings, etc.

**Patrimoine net**

Il est constitué de l'ensemble des biens (immobiliers, financiers, fonciers), y compris les actifs professionnels que détiennent les différents membres du ménage, après déduction des sommes dues pour solder les éventuels emprunts, crédits, leasings, etc.

**Taux d'effort (ou charge d'endettement)**

Il s'agit du rapport de l'annuité versée au revenu global annuel du ménage. Ce rapport peut varier de façon significative depuis la date de souscription de l'emprunt. En effet, le niveau de vie des ménages peut s'être accru ou avoir diminué depuis la souscription de l'emprunt alors que le montant des remboursements est resté inchangé (si les remboursements s'effectuent à taux fixe sans possibilité de remboursements anticipés), mais ce dernier peut aussi avoir varié (dans le cadre de remboursements à taux variables, d'un remboursement anticipé ou d'une révision du taux de remboursement).

**Surendettement**

Selon la loi L 331-2 du Code de la consommation, le surendettement se définit comme « l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles ou à échoir... ». Dans cette étude, le surendettement est appréhendé de manière indirecte et est défini comme un endettement élevé, c'est-à-dire une charge d'endettement supérieure à 30 %.

un bâtiment, un fonds de commerce, une clientèle, du matériel, un stock, un cheptel, etc.), soit pour des besoins non professionnels relevant de la sphère privée : pour s'équiper (achat d'une voiture ou d'équipements divers), régler des dépenses diverses (formation, études, loisir, etc.), faire face à des problèmes de trésorerie (dépenses courantes, dettes, etc.) ou encore acheter ou construire une maison, acheter un terrain, réaliser des travaux immobiliers, etc.

Parmi les ménages endettés, 4 % le sont exclusivement à titre professionnel (soit 414 000 ménages), tandis que 780 000 ménages présentent un endettement à la fois privé et professionnel. Enfin, près de 10 millions de ménages s'endettent exclusivement pour financer des besoins privés, soit 89 % d'entre eux et 41,5 % de l'ensemble des ménages.

Nous étudierons ici uniquement les ménages endettés à titre exclusivement privé<sup>3</sup>, en mettant de côté l'endettement professionnel (ou privé et professionnel) qui relève de mécanismes pour une large part différents et concerne seulement les indépendants (encadré 1). Dans un premier temps, nous analyserons les caractéristiques des ménages endettés ainsi que leur charge d'endettement ; dans un second temps, nous examinerons plus particulièrement les ménages fortement endettés et définis comme « surendettés ».

Si l'endettement concerne davantage des ménages jeunes en emploi et dont le niveau de vie est plutôt élevé, le surendettement concerne quant à lui des ménages au niveau de vie relativement modeste dont la situation a pu être fragilisée par le chômage ou encore le cumul de prêts.

**L'endettement privé concerne davantage des ménages jeunes, ayant un emploi et au niveau de vie plutôt élevé**

L'endettement des ménages s'inscrit dans une logique de cycle de vie. 57 % des ménages endettés ont une personne de référence âgée de 30 à 49 ans (contre 39 % pour l'ensemble des ménages) [tableau 1]. Les 50-59 ans sont eux aussi surreprésentés parmi les ménages endettés. *A contrario*, les ménages dont la personne

3. Par commodité, nous parlerons de ménages endettés à titre privé ou d'endettement privé sans redire qu'il s'agit d'endettement exclusivement privé.

de référence a 60 ans ou plus ne représentent que 13 % des ménages endettés à titre privé alors qu'ils constituent un tiers des ménages français (tableau 1).

### Dans plus des trois quarts des ménages endettés, la personne de référence occupe un emploi

L'endettement est également plus fréquent parmi les personnes qui occupent un emploi. La proportion de ménages dont la personne de référence occupe un emploi atteint 77 % pour les ménages endettés à titre privé contre 55 % pour l'ensemble d'entre eux (tableau 1). Les professions les plus représentées parmi les ménages endettés sont celles d'ouvrier qualifié (22 %), de professions intermédiaires (18 %) ou encore d'employés (14 %) et de cadres (13 %). Les ménages dans lesquels la personne de référence est artisan, commerçant, agriculteur ou occupe une profession libérale sont au contraire très peu nombreux parmi ceux qui sont endettés à titre exclusivement privé. Ceci tient notamment au fait qu'ils recourent souvent également à des emprunts professionnels afin de s'installer ou de se moderniser. Ceux qui sont endettés à titre uniquement privé sont donc minoritaires.

### Les ménages ayant un niveau de vie élevé sont nombreux parmi les ménages endettés

Etant majoritairement actifs occupés, les ménages endettés à titre privé ont aussi un niveau de vie<sup>4</sup> plus élevé que celui de l'ensemble des ménages : trois cinquièmes d'entre eux ont un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian qui est de 13 040 €<sup>5</sup> (tableau 1). Seuls 4 % des ménages endettés à titre privé (soit 403 900 ménages) ont un niveau de vie inférieur au premier décile de la distribution des niveaux de vie (soit moins de

4. Le niveau de vie d'un ménage est défini ici comme le revenu disponible annuel par unité de consommation.

5. Il s'agit d'euros de 1997 dans tout cet article. Pour mémoire, la médiane est la valeur qui sépare la population étudiée en deux sous-groupes d'effectifs identiques. Dans l'article, 13 040 euros est le niveau de vie médian : la moitié des ménages a un niveau de vie supérieur à cette somme et l'autre moitié a un niveau de vie inférieur à cette somme.

## T 01 caractéristiques des ménages selon le type d'endettement

	Ensemble des ménages*	Ménages endettés	Ménages endettés exclusivement à titre privé	Ménages endettés à titre privé avec emprunt(s)		
				immobilier	non immobilier	mixte**
Nombre de ménages représentés (pondérés)	23 659 240	11 026 687	9 836 938	4 143 523	3 818 070	1 875 345
<b>Age de la personne de référence</b>						
Moins de 30 ans	12	11	11	5	21	5
30 - 39 ans	19	27	27	28	26	27
40 - 49 ans	20	30	30	34	20	41
50 - 59 ans	16	20	19	21	16	22
60 ans et plus	33	12	13	12	17	5
Ensemble	100	100	100	100	100	100
<b>Niveau de vie</b>						
1 <sup>er</sup> décile (moins de 6 620 €)	10	5	4	3	7	1
2 <sup>e</sup> décile (6 620 à 8 480 €)	10	7	6	5	8	4
3 <sup>e</sup> décile (8 480 à 10 000 €)	10	8	8	6	11	6
4 <sup>e</sup> décile (10 000 à 11 430 €)	10	9	10	8	11	9
5 <sup>e</sup> décile (11 430 à 13 040 €)	10	11	12	11	13	12
6 <sup>e</sup> décile (13 040 à 14 840 €)	10	11	12	12	13	10
7 <sup>e</sup> décile (14 840 à 17 070 €)	10	11	12	12	11	12
8 <sup>e</sup> décile (17 070 à 20 230 €)	10	13	13	14	11	17
9 <sup>e</sup> décile (20 230 à 25 840 €)	10	12	12	14	8	15
10 <sup>e</sup> décile (25 835 € et plus)	10	13	11	15	7	14
Ensemble	100	100	100	100	100	100
<b>Patrimoine net global</b>						
1 <sup>er</sup> décile (moins de 2 520 €)	10	10	12	3	24	5
2 <sup>e</sup> décile (2 520 à 6 890 €)	10	6	7	1	16	e
3 <sup>e</sup> décile (6 890 à 14 680 €)	10	7	7	2	16	2
4 <sup>e</sup> décile (14 680 à 33 560 €)	10	9	9	7	12	9
5 <sup>e</sup> décile (33 560 à 58 270 €)	10	11	11	13	7	16
6 <sup>e</sup> décile (58 270 à 83 190 €)	10	12	12	16	6	18
7 <sup>e</sup> décile (83 190 à 109 670 €)	10	11	12	15	6	15
8 <sup>e</sup> décile (109 670 à 150 020 €)	10	11	11	14	4	16
9 <sup>e</sup> décile (150 020 à 240 340 €)	10	12	11	16	5	13
10 <sup>e</sup> décile (240 340 € et plus)	10	11	8	13	4	6
Ensemble	100	100	100	100	100	100
<b>Catégorie sociale de la personne de référence</b>						
Actif occupé	55	79	77	81	68	88
Agriculteur exploitant	2	3	0	1	0	0
Artisan, commerçant	5	8	3	5	2	4
Profession libérale	1	2	1	1	0	1
Cadre	8	12	13	17	8	13
Profession intermédiaire	12	17	18	19	14	26
Employé	10	12	14	11	16	13
Ouvrier qualifié	13	20	22	22	21	24
Ouvrier non qualifié	4	5	6	5	7	7
Chômeur	6	5	6	4	9	4
Inactif	9	4	4	2	7	2
Retraité	30	12	13	13	16	6
Ensemble	100	100	100	100	100	100
<b>Type de ménage</b>						
Couple 2 actifs sans enfant	7	11	10	10	10	11
Couple 2 actifs avec enfants	19	32	31	38	18	44
Couple 1 actif sans enfant	2	2	2	2	3	2
Couple 1 actif avec enfants	15	20	20	20	19	23
Couple aucun actif sans enfant	14	6	7	7	8	3
Couple aucun actif avec enfants	3	3	3	3	4	2
Familles monoparentales	6	6	6	4	9	3
Personnes isolées	30	16	17	13	25	8
Autres cas	4	4	4	3	4	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

**T 01** caractéristiques des ménages selon le type d'endettement [suite et fin]

	Ensemble des ménages*	Ménages endettés	Ménages endettés exclusivement à titre privé	Ménages endettés à titre privé avec emprunt(s)		
				immobilier	non immobilier	mixte**
<b>Agglomération de résidence</b>						
Rurale	24	27	24	29	16	31
Moins de 20 000 habitants	16	17	18	17	17	19
20 000 - 100 000 habitants	13	13	13	12	16	12
Plus de 100 000 habitants	29	27	28	25	31	27
Région parisienne	13	13	13	14	15	10
Ville de Paris	5	3	4	3	5	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
Locataire	39	30	31	5	73	5
Logé gratuitement	5	3	3	2	5	2
Propriétaire	53	66	65	93	21	93
Autres cas	3	1	1	0	1	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100

\* Ménages dont le revenu annuel est supérieur à 0.  
\*\* Ménages qui ont contracté à la fois des emprunts immobiliers et non immobiliers.  
Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

niveau de vie médian, contre un tiers des autres ménages endettés. En outre, parmi ces ménages, on compte proportionnellement deux fois plus de ménages dont le niveau de vie est inférieur au premier décile de la distribution des niveaux de vie. 75 % des ménages ayant des emprunts autres qu'immobiliers en cours disposent d'un patrimoine net inférieur à la médiane alors que ce n'est le cas que pour 26 % des ménages endettés à titre immobilier et de 32 % de ceux qui cumulent emprunts immobiliers et non immobiliers (tableau 1). Les ménages endettés à titre non immobilier exclusivement ont à cet égard une personne de référence plus souvent retraitée, inactive ou au chômage que les autres ménages endettés.

**Les ménages qui cumulent endettement immobilier et autres emprunts sont dans neuf cas sur dix des actifs occupés**

Les ménages qui cumulent endettement immobilier et non immobilier présentent des caractéristiques proches de ceux qui ont uniquement des emprunts immobiliers en cours (tableau 1). La proportion en leur sein de ménages dont la personne de référence a un emploi est toutefois plus importante (neuf sur dix). Parmi eux, ce sont les professions intermédiaires et les ouvriers qualifiés qui sont proportionnellement les plus nombreux (respectivement 26 et 24 %). En outre, on compte deux fois moins de ménages dont la personne de référence est retraitée parmi les ménages qui cumulent dettes immobilières et autres types d'emprunts que parmi ceux qui ont un endettement exclusivement immobilier (respectivement 6 et 13 %).

**Des charges d'endettement plus lourdes pour les ménages les moins aisés, et pour ceux qui cumulent différents types d'emprunts**

Outre les différences tenant à la nature de l'endettement, des écarts apparaissent aussi en fonction de la charge de remboursement que supportent les ménages. L'indicateur retenu ici pour apprécier cette charge est le taux d'effort,

6 220 € par an et par unité de consommation) qui est proche du seuil de pauvreté<sup>6</sup>.

En termes patrimoniaux, les ménages endettés à titre privé sont également un peu plus favorisés : 54 % d'entre eux ont un patrimoine net supérieur au patrimoine médian qui est de 58 270 € (tableau 1).

**Les ménages les moins aisés contractent surtout des emprunts non immobiliers**

Les 9,9 millions de ménages endettés à titre exclusivement privé empruntent majoritairement pour acquérir un bien immobilier<sup>7</sup>. Ainsi, 4,2 millions d'entre eux (soit 42 % des ménages endettés à titre privé) sont endettés uniquement pour cette raison ; 1,9 million de ménages (soit près d'un cinquième) cumulent emprunts immobiliers et autres emprunts. Les autres ménages endettés à titre privé (soit 39 %) n'ont souscrit que des emprunts d'autres natures (pour acheter une voiture ou un nouvel équipement ménager, régler des dépenses diverses – formation, études, loisir, etc. – ou encore faire face à des problèmes de trésorerie – dépenses courantes, dettes, etc.).

**L'endettement immobilier concerne davantage les ménages aisés et âgés de 30 à 49 ans**

Les caractéristiques liées au cycle de vie mises en évidence précédemment se retrouvent de façon encore plus marquée pour l'endettement immobilier. Ainsi, pour six ménages endettés uniquement à titre immobilier sur dix la personne de référence est âgée de 30 à 49 ans. À partir de 50 ans, leur part décroît sensiblement (tableau 1).

Ce type d'endettement est plus fréquent parmi les ménages dont le niveau de vie est élevé. Ainsi, 67 % des ménages endettés à titre immobilier ont un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian. En outre, plus de sept sur dix d'entre eux disposent d'un patrimoine net supérieur au patrimoine net médian qui s'élève à 58 270 €.

**L'endettement non immobilier concerne davantage des ménages jeunes et plus modestes**

Alors que seulement 5 % des ménages ayant contracté des prêts immobiliers sont âgés de moins de 30 ans, c'est le cas pour un cinquième des ménages endettés pour des besoins autres qu'immobiliers (tableau 1). La moitié de ces ménages a un niveau de vie inférieur au

6. Le seuil de pauvreté est défini comme la moitié du niveau de vie médian : dans l'enquête Patrimoine, il s'établit à 6 520 € par an.  
7. Dans la suite du texte, nous parlerons d'endettement immobilier ou non immobilier par souci d'allègement. Toutefois, l'endettement immobilier doit se comprendre comme exclusif, de même que l'endettement non immobilier.

soit le rapport de l'annuité versée (au titre de l'endettement privé) au revenu global annuel du ménage<sup>8</sup>. Ce rapport peut avoir évolué depuis la date de souscription de l'emprunt. En effet, le niveau de vie des ménages peut s'être accru ou avoir diminué depuis cette souscription alors que le montant des remboursements est resté inchangé (si les remboursements s'effectuent à taux fixe sans possibilité de remboursements anticipés), mais ce dernier peut aussi avoir varié (dans le cadre de remboursements à taux variables, d'un remboursement anticipé ou d'une révision du taux de remboursement).

Huit ménages endettés à titre exclusivement privé sur dix (soit 7,8 millions de ménages) ont consacré moins de 30 % de leur revenu annuel global au remboursement de leurs dettes. Un tiers des ménages endettés à titre privé a un taux d'effort compris entre 10 et 20 % (graphique 1).

### Des charges d'endettement plus lourdes pour les revenus plus élevés, mais aussi pour les patrimoines importants

Les moins de 30 ans, qui s'endettent essentiellement pour des besoins non immobiliers et pour des montants moyens relativement peu élevés doivent logiquement consentir au titre de leurs remboursements un taux d'effort moyen plus faible que les autres ménages endettés à titre privé : 16 % contre 21 % pour les 30-49 ans, 18 % pour les 50-59 ans (graphique 2).

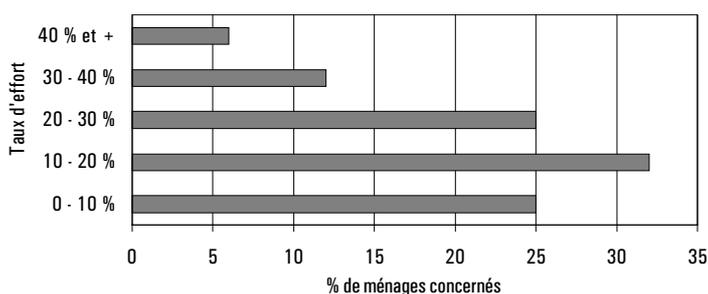
En outre, tandis que plus de la moitié des ménages consacre moins de 20 % de ses revenus annuels aux remboursements de ses emprunts, la part des ménages consacrant moins de 30 % de ses revenus annuels à ces remboursements augmente régulièrement avec son niveau de vie (graphique 3).

Ce sont toutefois les ménages endettés qui disposent d'un patrimoine net relativement faible (appartenant aux trois premiers déciles de la distribution des patrimoines, soit moins de 14 680 €) qui ont les taux d'effort annuels moyens les plus faibles (graphique 4). Le taux d'effort moyen ne dépasse pas 16 % pour les ménages des trois premiers déciles de pa-

8. La charge de remboursement et le revenu se réfèrent à l'année précédant l'enquête.

## G.01

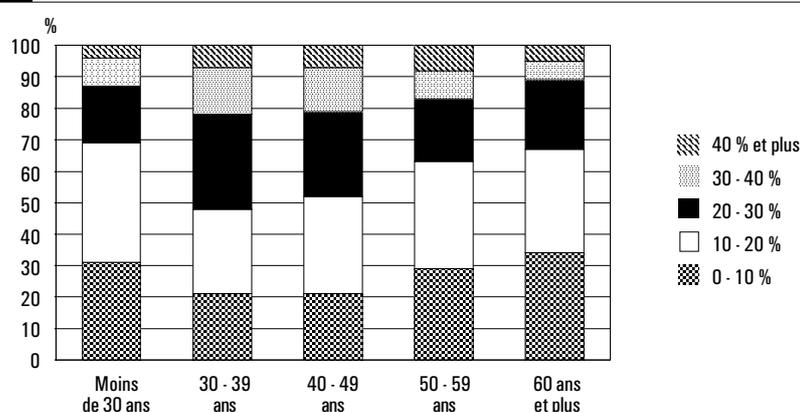
### répartition du nombre de ménages par taux d'effort



Champ : Le taux d'effort considéré est compris entre 0 et 160 (intervalle ouvert).  
Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

## G.02

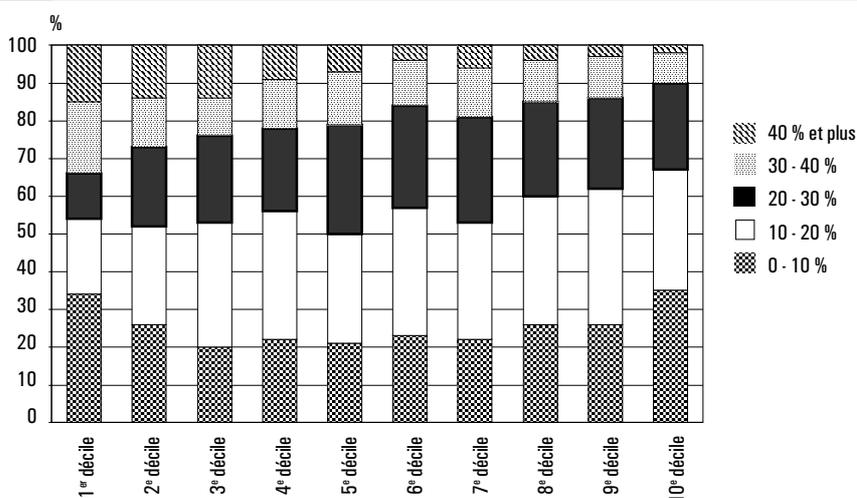
### taux d'effort selon la tranche d'âge de la personne de référence



Lecture : 30 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans consacrent moins de 10 % de leurs revenus aux remboursements de leurs emprunts  
Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

## G.03

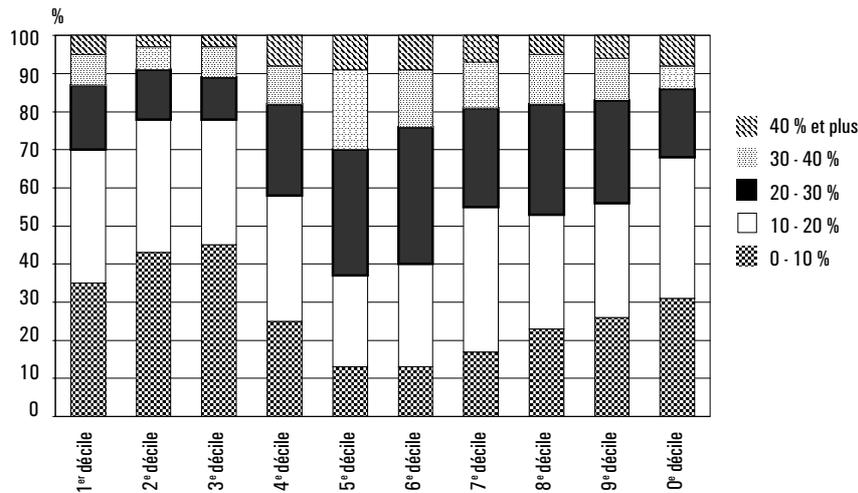
### taux d'effort selon le niveau de vie du ménage



Lecture : 21 % des ménages dont le niveau de vie est compris entre 8 537 et 10 061 € consacrent moins de 10 % de leurs revenus aux remboursements de leurs dettes.  
Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

G  
04

taux d'effort selon le patrimoine net du ménage



Lecture : 40 % des ménages dont le patrimoine brut est compris entre 3 049 et 7 622 € consacrent moins de 10 % de leurs revenus aux remboursements de leurs emprunts.

Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

trimoine alors qu'il est supérieur à 20 % pour les déciles supérieurs. En effet, un patrimoine net important va souvent de pair avec un endettement qui comprend des prêts immobiliers et donc avec une charge de remboursement plus importante.

**Ce sont les ménages ayant à la fois des emprunts immobiliers et non immobiliers qui ont les taux d'effort les plus élevés**

Le remboursement des emprunts immobiliers s'étale en général sur une plus longue durée que celui des autres prêts, les sommes empruntées étant plus importantes : les ménages qui ont contracté un (ou des) emprunt(s) immobilier(s) ont une dette moyenne d'environ 32 900 € début 1998, contre 4 700 € pour ceux qui n'ont emprunté que pour des besoins d'équipement ou de trésorerie, mais une dette s'élevant à 41 400 € pour les ménages qui ont souscrit simultanément des emprunts des deux types.

De ce fait, la part du revenu annuel consacrée aux remboursements des emprunts est aussi plus importante pour les ménages qui ont un endettement comportant des emprunts immobiliers : en moyenne, les ménages qui ont uniquement des emprunts immobiliers consacrent 21 % de leur revenu annuel à leurs remboursements contre 12 % pour ceux qui se sont endettés pour des besoins d'équipement ou de trésorerie et 28 % pour ceux qui cumulent endettement immobilier et non immobilier (voir encadré 3).

Ces écarts dans les taux d'effort moyens se retrouvent quand on examine la distribution de ces taux : 85 % des ménages endettés pour des besoins de trésorerie ou d'équipement consacrent moins de 20 % de leur revenu annuel au remboursement de leurs emprunts (graphique 5). Huit ménages endettés sur dix qui ont contracté uniquement des emprunts immobiliers y consacrent également moins de 30 % de leurs revenus annuels. Au contraire, 42 % des ménages qui ont contracté les deux types d'endettement y consacrent 30 % ou plus.

**Le surendettement concernerait entre 2 et 7 % des ménages français**

Selon la loi L 331-2 du Code de la consommation, le surendettement se définit comme « l'impossibilité manifeste pour le

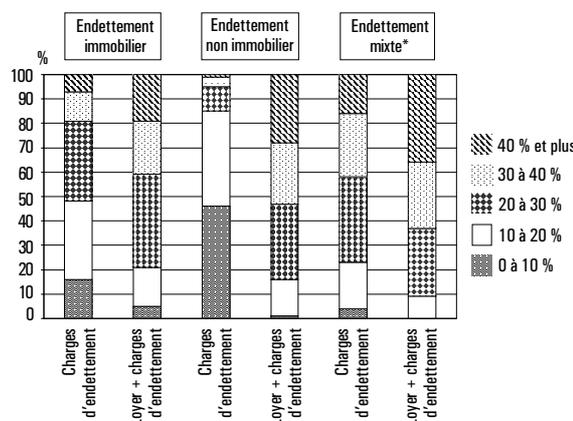
E 3

**Le surendettement est également dû à des loyers élevés**

L'étude réalisée ici considère la situation des ménages endettés ou surendettés en tenant compte uniquement des charges d'endettement. Toutefois, certains ménages cumulent emprunt(s) et loyers parfois élevés : 30 % des ménages endettés à titre privé sont locataires de leur résidence principale. Il est donc intéressant de calculer un deuxième taux d'effort global qui est la somme des loyers annuels (hors charges et allocations logement non comprises) et du montant annuel des remboursements d'emprunts, rapportée au revenu annuel global du ménage (y compris les allocations logement).

Si l'on considère uniquement l'endettement, ce sont les ménages endettés uniquement pour des besoins de trésorerie ou d'équipement qui ont le taux d'effort moyen le plus faible : 12 % contre 21 % pour les ménages endettés uniquement pour de l'immobilier et plus de 28 % pour ceux qui cumulent endettement immobilier et non immobilier (graphique ci-contre). Quand on prend en compte les loyers (hors charges) en plus des remboursements d'emprunts, la tendance s'inverse entre les ménages endettés uniquement à titre immobilier et ceux qui sont endettés pour d'autres besoins. Les ménages qui cumulent endettement immobilier et non immobilier demeurent ceux qui ont le taux d'effort global le plus élevé. Ils consacrent en moyenne 37 % de leurs revenus annuels à rembourser leurs emprunts et à payer leur loyer (hors charges). Le taux d'effort global des ménages endettés pour des besoins de trésorerie devient par contre supérieur à celui des ménages endettés uniquement à titre immobilier : il est de 34 % pour les premiers contre 32 % pour les seconds.

Distribution des taux d'effort globaux selon la nature de l'endettement comparée à celle des taux d'effort lié uniquement au remboursement des emprunts



\* Endettement immobilier et non immobilier

Lecture : 7 % des ménages endettés à titre privé pour de l'immobilier consacrent 40 % ou plus de leurs revenus annuels aux remboursements de leurs emprunts, tandis qu'ils sont près de 20 % à consacrer la même proportion de leurs revenus annuels au remboursement de leurs emprunts et au paiement de leur loyer (hors charges).

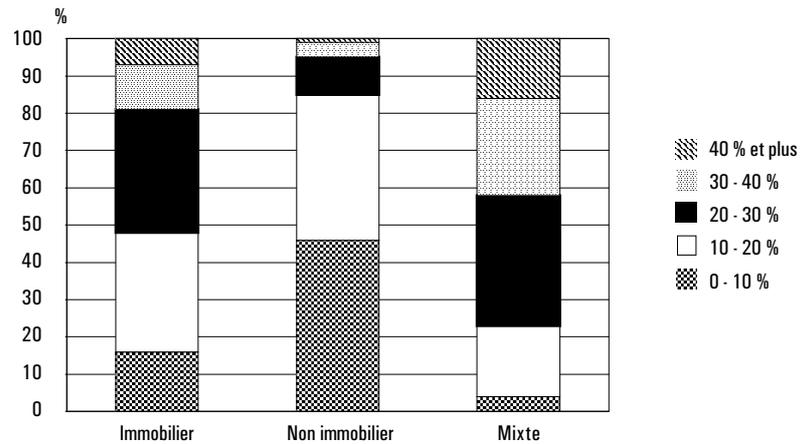
Champ : Ménages endettés à titre privé  
Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

6

débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles ou à échoir... ». La plupart des études récentes concernant cette question proviennent de la Banque de France<sup>9</sup> et de l'Observatoire de l'endettement<sup>10</sup>. Les premières résultent de l'exploitation de données administratives issues des dossiers des commissions de surendettement. L'étude<sup>11</sup> la plus récente, publiée en 2001, a analysé un échantillon de 14 600 dossiers présentés entre avril et juin 2001 dans tous les secrétariats de commission de surendettement. La Banque de France y note une évolution de la nature du surendettement avec une prédominance de l'endettement constitué de charges courantes et de crédits, une nette diminution de la part de l'endettement immobilier et une forte utilisation des crédits à la consommation et des prêts permanents suivis par les crédits personnels. Le profil « type » du surendetté serait celui d'un célibataire, divorcé séparé ou veuf âgé, de 35 à 55 ans, avec au moins un enfant à charge, ouvrier ou employé, disposant de faibles revenus et de peu de patrimoine.

L'enquête *Patrimoine* ne permet pas une analyse aussi précise des situations de surendettement au sens défini ci-dessus. Nous adopterons ici une approche plus large fondée uniquement sur l'analyse des taux d'effort (c'est-à-dire de la part du revenu annuel consacrée au remboursement des emprunts au cours d'une année). Cette notion ne tient donc pas compte des autres charges courantes qui pèsent sur les ménages et, notamment, du poids des loyers que ceux qui n'ont pas contracté d'emprunt immobilier sont amenés à payer (voir encadré 3).

**G.05** distribution des taux d'effort selon la nature de l'endettement



Lecture : 16 % des ménages ayant souscrit uniquement des emprunts immobiliers consacrent moins de 10 % de leurs revenus aux remboursements de leurs emprunts.

Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

Nous définirons ainsi comme présentant un risque de surendettement les ménages qui sont confrontés à un taux d'effort supérieur à 30 % : 16 % des ménages endettés à titre privé sont dans cette situation, ce qui correspond à 6,5 % de l'ensemble des ménages (tableau 2). Si on fixe un seuil plus élevé, de 40 % par exemple, la proportion de ménages surendettés serait de 6 % des ménages endettés, soit 2,3 % de l'ensemble des ménages.

**Le surendettement concerne plutôt des ménages de moins de 50 ans, en emploi mais dont la situation a pu être fragilisée**

Si l'on retient le seuil de 30 % des revenus annuels consacrés aux charges d'endettement pour définir le surendettement<sup>12</sup>, plus de 1,5 millions de mé-

**T.02** part des ménages considérés selon différents seuils de taux d'effort

Seuil de taux d'effort définissant le surendettement	Nombre de ménages concernés	% de l'ensemble des ménages endettés à titre privé	% de l'ensemble des ménages
supérieur à 30%	1 541 750	16	6,5
supérieur à 33%	1 135 001	12	4,8
supérieur à 35%	918 051	10	3,9
supérieur à 40%	549 602	6	2,3

Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

nages seraient surendettés. Leur dette moyenne s'élève à environ 45 700 €, soit plus de 21 000 € de plus que la dette moyenne de l'ensemble des ménages endettés à titre privé. Les 30 à 49 ans y sont sur-représentés : leur part est de 66 %, soit 9 points de plus que dans l'ensemble des ménages endettés (tableau 3). Les ménages dont le niveau de vie est

9. La Banque de France assure depuis le 1<sup>er</sup> mars 1990 le secrétariat des commissions de surendettement instituées par la loi du 31 décembre 1989 (loi Neiertz) remaniée en 1995 et 1998. De 1990 à septembre 2001, plus d'un million de dossiers ont été reçus dans le cadre de ces commissions.

10. Rapport de l'Observatoire de l'endettement : « L'endettement des ménages en novembre 2000 », mars 2001.

11. Rapport intitulé : « Surendettement – Enquête typologique », Banque de France, 2001.

12. La distribution de la population définie comme surendettée est sensible au choix du seuil de taux d'effort retenu, le choix d'un seuil de 40 % modifiant quelque peu les caractéristiques des ménages surendettés. Parmi les ménages consentant un taux d'effort supérieur à 40 %, on compte proportionnellement davantage de chômeurs que parmi les ménages consacrant plus de 30 % de leurs revenus annuels au remboursement de leurs emprunts (respectivement 11 et 7 %). Il y a également moins de ménages avec deux actifs parmi les premiers (25 contre 31 %) et davantage de ménages avec enfants comptant un seul actif (32 % contre 27 %). De même, les ménages surendettés au seuil de 40 % sont proportionnellement plus nombreux à avoir un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian : 65 % contre 51 % des ménages surendettés au seuil de 30 %.

**T 03** caractéristiques des ménages selon le type de surendettement

	Ménages endettés exclusivement à titre privé	Ménages surendettés*	SURENDETTÉS (supérieur à 30 %)			%
			immobilier	non immobilier	mixte**	
Nombre de ménages*	9 836 938	1 541 750	683 656	152 008	706 086	
<b>Age de la personne de référence</b>						
Moins de 30 ans	11	7	7	12	6	
30 - 39 ans	27	32	32	28	34	
40 - 49 ans	30	34	34	25	35	
50 - 59 ans	19	19	18	16	21	
60 - 69 ans	9	6	7	14	3	
70 ans et plus	4	2	2	5	1	
Ensemble	100	100	100	100	100	
<b>Niveau de vie du ménage</b>						
1 <sup>er</sup> décile (moins de 6 620 €)	4	6	7	26	1	
2 <sup>e</sup> décile (6 620 à 8 480 €)	6	9	11	12	8	
3 <sup>e</sup> décile (8 480 à 10 000 €)	8	11	10	14	10	
4 <sup>e</sup> décile (10 000 à 11 430 €)	10	12	9	17	13	
5 <sup>e</sup> décile (11 430 à 13 040 €)	12	13	14	5	14	
6 <sup>e</sup> décile (13 040 à 14 840 €)	12	10	11	11	10	
7 <sup>e</sup> décile (14 840 à 17 070 €)	12	13	11	12	15	
8 <sup>e</sup> décile (17 070 à 20 230 €)	13	11	11	0	12	
9 <sup>e</sup> décile (20 230 à 25 840 €)	12	9	9	3	11	
10 <sup>e</sup> décile (25 835 € et plus)	11	6	7	0	6	
Ensemble	100	100	100	100	100	
<b>Patrimoine net global</b>						
1 <sup>er</sup> décile (moins de 2 520 €)	12	8	3	39	6	
2 <sup>e</sup> décile (2 520 à 6 890 €)	7	3	3	19	0	
3 <sup>e</sup> décile (6 890 à 14 680 €)	7	5	4	12	4	
4 <sup>e</sup> décile (14 680 à 33 560 €)	9	10	10	e	12	
5 <sup>e</sup> décile (33 560 à 58 270 €)	11	19	19	8	20	
6 <sup>e</sup> décile (58 270 à 83 190 €)	12	17	17	13	18	
7 <sup>e</sup> décile (83 190 à 109 670 €)	12	12	13	3	13	
8 <sup>e</sup> décile (109 670 à 150 020 €)	11	10	9	3	13	
9 <sup>e</sup> décile (150 020 à 240 340 €)	11	10	12	1	11	
10 <sup>e</sup> décile (240 340 € et plus)	8	6	10	2	3	
Ensemble	100	100	100	100	100	
<b>Catégorie sociale de la personne de référence</b>						
Actif occupé						
Agriculteur exploitant	0	1	1	1	e	
Artisan, commerçant	3	7	9	2	7	
Profession libérale	1	1	1	0	e	
Cadre	13	8	11	0	8	
Profession intermédiaire	18	17	15	8	22	
Employé	14	13	11	15	14	
Ouvrier qualifié	22	27	27	22	28	
Ouvrier non qualifié	6	8	6	9	9	
Chômeur	6	7	7	15	6	
Inactif	4	3	3	13	2	
Retraité	13	8	9	15	4	
Ensemble	100	100	100	100	100	

inférieur au niveau de vie médian (13 040 € par an et par unité de consommation) sont aussi proportionnellement plus nombreux parmi les ménages surendettés. La part des ménages dont la personne de référence est en emploi y est par ailleurs plus importante (82 % contre 77 %) et, parmi eux, les ouvriers qualifiés : 5 points de plus par rapport aux ménages endettés à titre privé.

Toutefois, la proportion de ménages dont l'un des membres a perdu son emploi au cours de l'année est plus importante pour les ménages surendettés que parmi les autres ménages endettés : 9 % contre 7 % (tableau 4). Elle atteint 12 % pour les ménages surendettés qui déclarent rencontrer des difficultés financières.

**Le surendettement va souvent avec le cumul de prêts immobiliers et non immobiliers**

Le cumul de dettes immobilières et de prêts contractés pour des besoins de trésorerie ou d'équipement influe fortement sur le fait d'être surendetté. Ainsi, les ménages qui cumulent dettes immobilières et autres types d'emprunts représentent 44 % des surendettés, alors qu'ils ne sont que 19 % de l'ensemble des ménages endettés à titre privé. Ceux qui ont un endettement uniquement immobilier représentent 45 % des ménages surendettés, proportion voisine de celle constatée parmi l'ensemble des ménages endettés (42 %).

Les ménages surendettés ont contracté en moyenne davantage d'emprunts immobiliers ou non immobiliers que les autres ménages endettés : un cinquième des ménages surendettés a souscrit au moins trois prêts immobiliers et 31 % deux prêts ; ces proportions s'élèvent respectivement à 16 et 25 % pour l'ensemble des ménages endettés à titre privé. De plus, les ménages surendettés sont aussi proportionnellement plus nombreux à avoir contracté au moins deux prêts pour des besoins non immobiliers (32 % contre 23 %). En outre, environ 14 % des ménages surendettés ont un prêt permanent (*revolving*) en cours au moment de l'enquête contre 10 % de l'ensemble des ménages endettés.

Enfin, les ménages surendettés uniquement à titre non immobilier représentent 11 % des surendettés, alors qu'ils sont 39 % de l'ensemble des ménages endettés. Ils se distinguent de l'ensemble des surendettés par l'âge de la personne de référence : celle-ci a plus souvent moins de 30 ans ou plus de 60 ans (tableau 3). En outre, ce sont les ménages qui disposent des patrimoines nets les plus faibles (inférieur au patrimoine médian). Enfin, le fait d'appartenir à un ménage dont la personne de référence est employée, inactive, chômeuse ou retraitée, de vivre seul avec ou sans enfants, ou encore en couple sans actif occupé et sans enfant, d'habiter dans une agglomération de taille moyenne ou grande accroît la fragilité vis-à-vis du surendettement non immobilier.

### Le risque de surendettement diminue avec le niveau vie, mais augmente avec le patrimoine

Les liens entre risque de surendettement et les caractéristiques des ménages peuvent être étudiés plus finement au moyen d'une analyse « toutes choses égales par ailleurs »<sup>13</sup>. Cette analyse confirme le lien entre surendettement et âge de la personne de référence du ménage : la probabilité de se trouver en situation de surendettement (au seuil de 30 %) décroît avec l'âge, à partir de 40 ans et de façon plus marquée pour les ménages les plus âgés (tableau 5).

De plus, « toutes choses égales par ailleurs », le risque de surendettement diminue avec l'augmentation du niveau de vie des ménages (tableau 5) : la probabilité d'être surendetté est plus élevée pour ceux dont le niveau de vie est inférieur à la médiane, et l'écart est particulièrement important pour les ménages des trois premiers déciles.

13. Nous avons utilisé un modèle logistique dichotomique pour mettre en évidence les facteurs influant sur la probabilité de se retrouver en situation de surendettement (définie comme le fait de consacrer au moins 30 % de ses revenus annuels au remboursement d'emprunts). Ce modèle permet de mesurer l'impact de chaque variable pris de manière indépendante sur la probabilité étudiée.

### T 03 caractéristiques des ménages selon le type de surendettement [suite et fin]

	Ménages endettés exclusivement à titre privé	Ménages surendettés*	SURENDETTÉS (supérieure à 30 %)		
			immobilier	non immobilier	mixte**
<b>Type de famille</b>					
Couple 2 actifs sans enfant	10	6	4	1	9
Couple 2 actifs avec enfants	31	30	26	12	39
Couple 1 actif sans enfant	2	1	1	0	1
Couple 1 actif avec enfants	20	27	27	12	29
Couple aucun actif sans enfant	7	5	5	14	2
Couple aucun actif avec enfants	3	3	4	5	2
Familles monoparentales	6	7	6	13	5
Personnes isolées	17	19	24	38	11
Autres cas	4	2	1	5	2
Ensemble	100	100	100	100	100
<b>Agglomération de résidence</b>					
Rurale	24	32	32	27	34
Moins de 20 000 habitants	18	17	14	14	19
20 000 - 100 000 habitants	13	11	8	24	12
Plus de 100 000 habitants	28	24	24	28	24
Région parisienne	13	13	17	5	10
Ville de Paris	4	3	5	2	1
Ensemble	100	100	100	100	100
<b>Statut d'occupation du logement</b>					
Locataire	31	9	1	66	4
Logé gratuitement	3	2	3	7	1
Propriétaire	65	88	96	25	95
Autres cas	1	1	e	2	e
Ensemble	100	100	100	100	100

\* Ménages dont le revenu annuel est supérieur à 0

\*\* Ménages endettés à titre privé exclusivement dont le taux d'effort au cours de l'année est supérieur à 30 %  
e : inférieur à 0,5 %

Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

### T 04 motifs de modification du ménage au cours des douze derniers mois

	Ensemble des ménages	Ensemble des ménages endettés à titre privé	Ménages surendettés	Ménages surendettés déclarant rencontrer des difficultés financières
Naissance	3	4	3	1
Décès	2	2	2	1
Départ d'un ou plusieurs enfant(s)	2	4	3	4
Formation du ménage	1	1	e	0
Séparation	1	1	2	1
Autre évolution de la composition du ménage	1	1	1	1
Longue maladie d'un apporteur de ressources	1	1	1	3
Perte d'emploi	6	7	9	12
Aucune de ces situations	83	79	79	77
ENSEMBLE	100	100	100	100

Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

**T 05** les facteurs<sup>(1)</sup> influant sur la probabilité d'être surendetté (supérieur à 30%)

	Significativité	Ecarts de probabilité (2)
<b>Âge de la personne de référence</b>		
Moins de 30 ans	n.s	n.s
30 - 39 ans	réf	réf
40 - 49 ans	**	-0.009
50 - 59 ans	**	-0.01
60 ans et plus	**	-0.03
<b>Niveau de vie du ménage</b>		
1 <sup>er</sup> décile (moins de 6 620 €)	**	0.14
2 <sup>e</sup> décile (6 620 à 8 480 €)	**	0.11
3 <sup>e</sup> décile (8 480 à 10 000 €)	**	0.07
4 <sup>e</sup> décile (10 000 à 11 430 €)	**	0.03
5 <sup>e</sup> décile (11 430 à 13 040 €)	**	0.02
6 <sup>e</sup> décile (13 040 à 14 840 €)	n.s	n.s
7 <sup>e</sup> décile (14 840 à 17 070 €)	réf.	réf
8 <sup>e</sup> décile (17 070 à 20 230 €)	**	-0.02
9 <sup>e</sup> décile (20 230 à 25 840 €)	**	-0.02
10 <sup>e</sup> décile (25 835 € et plus)	**	-0.03
<b>Patrimoine net global</b>		
1 <sup>er</sup> décile (moins de 2 520 €)	n.s.	n.s.
2 <sup>e</sup> décile (2 520 à 6 890 €)	**	-0.04
3 <sup>e</sup> décile (6 890 à 14 680 €)	**	-0.03
4 <sup>e</sup> décile (14 680 à 33 560 €)	**	-0.02
5 <sup>e</sup> décile (33 560 à 58 270 €)	n.s.	n.s.
6 <sup>e</sup> décile (58 270 à 83 190 €)	Réf.	réf
7 <sup>e</sup> décile (83 190 à 109 670 €)	*	0.02
8 <sup>e</sup> décile (109 670 à 150 020 €)	**	0.03
9 <sup>e</sup> décile (150 020 à 240 340 €)	**	0.07
10 <sup>e</sup> décile (240 340 € et plus)	**	0.12
<b>Type de famille</b>		
Couple 2 actifs sans enfant	**	0.02
Couple 2 actifs avec enfants	réf	réf
Couple 1 actif sans enfant	**	0.06
Couple 1 actif avec enfants	n.s.	n.s.
Couple aucun actif sans enfant	**	0.04
Couple aucun actif avec enfants	n.s	n.s
Familles monoparentales	**	0.07
Personnes isolées	**	0.12
Autres cas	n.s	n.s
<b>Situation de logement</b>		
Locataire	réf	réf
Propriétaire accédant	**	0.07
Propriétaire non accédant	n.s.	n.s
Logé gratuitement (usufruit, ...)	*	0.03
Autre type de logement	n.s.	n.s

(1) L'utilisation d'un modèle logit dichotomique permet de dégager des facteurs influant sur la probabilité d'être surendetté (définie comme la probabilité de consacrer plus de 30 % de ses revenus annuels aux remboursements de ses emprunts), en neutralisant les effets de structure. Nous avons introduit la variable « agglomération de résidence » dans le modèle mais aucune modalité n'est ressortie comme significative.

(2) Ecart de probabilité par rapport à la probabilité d'être dans la situation de référence  
Réf. = situation de référence.

n.s. : non significatif au-delà de 10 %.

\* peu significatif entre 5 et 10 %.

\*\* significatif à 5 %.

Lecture : À caractéristiques identiques, un ménage dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans sera moins exposé au risque de surendettement qu'un ménage dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans.

Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

**T 06** difficultés des ménages surendettés

	%		
	Ensemble des ménages	Ensemble des ménages endettés à titre privé	Ensemble des ménages surendettés (supérieur à 30%)
<b>Découverts bancaires</b>			
Jamais, exceptionnellement	78	68	57
Plusieurs fois par an	14	20	27
Régulièrement	8	12	16
<b>Prêt revolving (permanent)</b>			
	e	10	14
<b>Prêts personnels</b>			
	20	46	42
<b>Leasings</b>			
	e	1	1
<b>Difficultés financières actuelles</b>			
Oui	25	31	47
Non	75	69	53
<b>Raisons des difficultés financières</b>			
Professionnelles	21	18	17
Personnelles	15	12	8
Charges courantes trop lourdes	44	39	24
Remboursements trop lourds	20	31	51
<b>Disparition des difficultés financières à l'horizon d'un an</b>			
Oui complètement	10	11	8
Oui en partie	29	33	35
Non, elles seront probablement inchangées	46	41	45
Non, elles risquent de s'aggraver	16	15	13
<b>Nombre d'emprunts immobiliers</b>			
1	-	59	48
2	-	25	31
3 et plus	-	16	21
<b>Nombres d'emprunts non immobiliers</b>			
1	-	77	68
2	-	17	19
3 et plus	-	6	13

e : inférieur à 0,5 %

Source : Insee, Enquête Patrimoine 1997-1998

À l'inverse du niveau de vie, la probabilité d'être surendetté augmente avec le niveau de patrimoine net des ménages (tableau 5). Autrement dit, plus un ménage dispose d'un patrimoine net élevé, les autres facteurs étant fixés, plus il risque de se retrouver dans une situation de surendettement : ceci peut tenir au comportement des organismes de crédit qui peuvent octroyer des prêts plus élevés quand l'emprunteur dispose d'un patri-

moine important. Ceci renvoie par ailleurs à la logique des emprunts immobiliers pour lesquels il est nécessaire de conjuguer une épargne préalable et un crédit importants.

L'analyse logistique permet aussi d'observer la forte vulnérabilité des familles monoparentales et des personnes isolées face au surendettement, ainsi que, dans une moindre mesure, des ménages comportant un seul ou aucun actif (tableau 5).

### Une grande majorité des surendettés connaît des difficultés depuis plusieurs années

Logiquement, près d'un ménage surendetté sur deux déclare connaître des difficultés à faire face à ses charges (loyers, impôts, crédits, etc.) ou à boucler ses fins de mois au moment de l'enquête (47 % contre 31 % des ménages endettés à titre privé et 25 % de l'ensemble des ménages) [tableau 6]. La grande

majorité de ces ménages fait face à ces difficultés depuis plusieurs années. Pour ces ménages, la raison principale de leurs difficultés est un niveau trop élevé de remboursements des emprunts (c'est la raison citée par 51 % des ménages surendettés qui disent connaître des difficultés financières). Viennent ensuite des charges courantes trop importantes dans 24 % des cas et, enfin, des raisons professionnelles (17 %) ou personnelles (8 %). 43 à 44 % des ménages qui déclarent

rencontrer des difficultés financières, qu'ils soient endettés à titre privé ou surendettés, pensent que ces difficultés seront totalement ou en partie réglées un an après l'enquête contre 39 % de l'ensemble des ménages.

Les ménages surendettés sont aussi proportionnellement plus nombreux à connaître des découverts bancaires plusieurs fois par an ou de manière régulière (43 % contre 32 % pour l'ensemble des ménages endettés à titre privé). ●

### BIBLIOGRAPHIE

*Rapport de l'Observatoire de l'endettement : « L'endettement des ménages en novembre 2000 », mars 2001.*

*Rapport de la Banque de France : « Surendettement – Enquête typologique », 2001.*

*GUILLAUMAT-TAILLIET François : « L'endettement domestique des ménages », Insee Première, n° 395, juillet 1995.*

*SEYS B., HOURRIEZ J.-M., HAYS J.-P., DUMARTIN S. : « Indicateurs avancés de pauvreté à partir des enquêtes permanentes sur les conditions de vie », Insee, document de travail, n° F0203.*

*HYERS Jean-Jacques et LORIDANT Paul : « Surendettement : prévenir et guérir : Rapport d'information au Sénat », n° 60, 1997-1998.*

*Avis et Rapports du Conseil économique et social : « Endettement et surendettement des ménages », rapport présenté par M. J.-C. LE DUGOU, séance des 25 et 26 janvier 2000.*

*Insee : « Revenus et patrimoine des ménages », Collection Synthèses, N° 11, édition 1997.*

*Insee : « Revenus et patrimoine des ménages », Collection Synthèses, N° 19, édition 1999.*

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

**Internet :** [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

### Études et Résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopie : 01 40 56 80 38

[www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

- trois revues trimestrielles :

### Revue française des affaires sociales

revue thématique

dernier numéro paru :

« Handicap, incapacités, dépendance »

n<sup>os</sup> 1-2, janvier-juin 2003

### Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique

dernier numéro paru :

« Des comptes de la santé par pathologie : un prototype pour l'année 1998 », n° 2, avril-juin 2003

### Cahiers de recherche de la MiRe

- des ouvrages annuels :

### Données sur la situation sanitaire et sociale en France

#### Comptes nationaux de la santé

#### Comptes de la protection sociale

- et aussi...

### Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne

#### STATISS, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

[www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm](http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm)



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

**Internet :** [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)